Nro. 22.

BULLETIN

de la Confédération

DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

Varsovie, le 20. Août, 1812.

MM. Jeleński et Tyzenhaus, Chevaliers des ordres de Pologne, Députés du gouvernement provisoire de Lithuanie, près du Conseil général de la Confédération, sont arrivés dans notre Capitale. Le jour et les formes de la réception de ces Députés seront déterminés plus tard.

La Diétine du district de Warta, sous la présidence de M. Załuski Suppléant de M. Jarociński Nonce et Maréchal, absent par cause de maladie, a eu lieu le 6. Août, et les citoyens de ce district ont accédé à la Confédération, avec le zèle propre à tous les Polonois.

Les citoyens du district de Pilecki, sous la direction de M. Pierre Gostkowski, Nonce et Maréchal, assemblés en Diétine le 3. Août, ont témoigné dans leur adhésion les sentimens les plus vifs.

M. Dębowski, Nonce et Maréchal du district de Szkalbimir, a ouvert la Diétine le 27. Juillet, par le discours suivant:

DIGNES CONCITOYENS!

„Plus nous sommes pénétrés de la grandeur et de l'importance de la cause qui remplit aujourd'hui nos coeurs, plus il est difficile d'exprimer nos sentimens. POLONOIS! jettons un coup-d'oeil sur la grandeur des destinées de notre nation, et nous verrons disparaître toute autre considération. L'amour de la patrie, ce sentiment inné au Polonois, doit lever toutes les difficultés: Nos voeux unanimes sont le recouvrement de notre patrie, et nous ne saurions la recouvrer qu'au moyen des plus grandes mesures; telle est l'union générale de la nation: voila le seul but de ce lien sacré.

„Ce n'est pas ici qu'il vous faut alléguer les exploits de vos vaillants ancêtres, car presque chaque feuille de nos annales s'en glorifie. Il est cependant impossible de ne pas vous rappeler quelques momens qui répondent à ceux d'a présent, et qui sont de bon augure pour notre pays. Le jour le plus remarquable de nos fastes est celui du 26. Juin, 1812. jour qui a vû naître à l'ouverture de la dernière Diéte, le gage de notre bonheur à venir et de celui de nos descendans. Il nous rappele celui du 26. Juin, 1295. auquel Przemislas II. a rendu à la Pologne, la couronné qu'elle avoit perdue par les décrets du Vatican, et dans lequel il fut couronné par Jacques Swinka, Archevêque de Gnesne. Le même jour de l'an 1660. est remarquable par le traité d'Oliva, signé à la Diéte de Varsovie. Il a plû à la providence de régler le temps de maniere, que ce même jour du 26. Juin, 1660. ait été en même temps un jour de triomphe pour Paul Sapieha, Général en chef de l'armée du Grand-Duché de Lithuanie, qui ayant battu les Russes, commandés par leur Chef Chowański, près de Plonka, leur fit 8000 prisoniers, et s'empara de 40 pièces de canon et de 145 drapeaux.

„Enfin le 28. Juin 1812. jour auquel la Diéte de Varsovie s'est constituée en Confédération générale du Royaume de Pologne, jour à jamais mémorable;

notre Régénérateur, Napoléon le Grand, a planté ses aigles victorieuses sur les murs de Vilna, de cette ancienne Capitale des Jagellons, que les Russes ont été forcés de quitter avec honte et regret. Ce même jour, en 1651. Jean Casimir ayant fait lever près de 100,000 hommes, est tombé sur une armée de cosaques Zaporoves, révoltés et commandés par Chmielnicki, au nombre de 300,000. à Berestecz, et il les a fait rentrer sous la domination polonaise.

„Mais le jour du 27. Juillet, 1812. pour la Diétine de notre district; ce jour ne rappele-t-il pas des époques mémorables par la gloire et le bonheur de nos ancêtres. C'est le jour auquel Auguste II. Duc et Electeur de Saxe fut élu Roi de Pologne en 1667. — Aujourd'hui, nous citoyens nobles, assemblés en Diétine, nous déclarons que nous unissons notre volonté à la volonté de toute la nation; nous signons cet acte de notre adhésion, en suppliant S. M. le Roi, de l'autoriser, et nous déclarons que notre plus vif desir, est de le voir bientôt Roi de Pologne.

„Voilà, chers compatriotes, ces époques qui nous rapelent des momens remarquables par notre grandeur et notre bonheur. Nous y sommes arrivés après avoir éprouvé tous les genres d'humiliations, auxquelles nous avoient condamnés nos oppresseurs. Il n'y a pas d'invectives qu'ils ne nous ayent lancées, il n'y a pas de calomnies qu'ils n'ayent jetté sur nous. Ici reposent les respectables restes de nos vaillans guerriers, morts pour la défense de la patrie; ces réstes, qui n'ont pas encore été vengés, et inhumés dans les formes prescrites par la religion; le sang de l'innocence ruisseloit alors dans nos villes, nous voyons partout les tombeaux de nos braves compatriotes: ces horribles monuments de carnage, crient sans cesse vengeance! . . . Mânes respectables des guerriers tombés à Racławice, Szczekociny et Maciejowice! ô vous innocens enfans massacrés à Pragues! et vous victimes du bras féroce des Russes, l'heure de votre vengeance a sonné; c'est dès à présent que vous commencerez à gouter les douceurs d'une paix éternelle, que vos neveux préparent par leur valeur et leur dévoûment à la cause sacrée de la patrie. Le pied téméraire de l'ennemi ne foulera plus vos tombes, l'étranger n'outragera plus votre langue, vos moeurs et votre caractère.

„Nous Polonois! nous ne pouvons gouter de vrai bonheur, en voyant nos confreres gémir dans les chaînes; il faut leur procurer les secours de Napoléon le Grand, dont il nous comble tous les jours. Mais je n'en doute pas, la seule publication de l'existence de la Pologne et de la Confédération générale, nous engage à l'unité et à nous secourir réciproquement. Accédons avec empressement à cet acte, avec cette fermeté et cette unanimité propres aux Polonois, et qui guidoient toujours vos ancêtres dans une carrière aussi illustre.

„Dignes concitoyens! il est honorable pour moi, qui ai rempli le devoir de représentant de la nation, dont vous m'aviez chargé, que je puisse m'acquitter en outre, du devoir que la Confédération générale m'a imposé. J'ouvre l'acte d'adhésion à la Confédération générale, pour que vous puissiez le signer sans aucunes craintes, mais librement, et sans aucunes restrictions qui pourroient affaiblir l'esprit de concorde, et le lien de la nation; et cela pour renouveller cette vérité tant de fois prouvée à tout l'univers, qu'un Polonais n'a rien de plus précieux que la patrie, et qu'à chaque moment il est prêt à lui tout sacrifier. Cari sunt nobis parentes, sed carior patria."

Nous avons fait mention dans notre dernier numéro, de la Diétine du district d'Olkusz, qui eut lieu le 27. Juillet, année courante. Voici le discours par lequel M. Bukowski, Maréchal, a fait l'ouverture de la séance de cette assemblée:

Illustres citoyens du district d'Olkusz!

„Voilà nos ardens souhaits et nos espérances flatteuses accomplies. Les liens de la servitude sont déja brisés. Notre sort cruel s'est changé en un destin propice. Notre chere patrie sur le tombeau de laquelle il nous étoit jadis à-peine permis de gémir, s'est relevée de ses cendres mortelles, par l'oracle de la divine providence, par le secours efficace de notre puissant allié, Napoléon le Grand, et par l'éclatante valeur de nos guerriers s'est ranimée miraculeusement. Le Royaume de Pologne existe, nous nous nommons Polonais. Polonais! quand je vous l'annonce, il me semble qu'embrasés de l'amour le plus sacré de la patrie, vous versez des pleurs de joie; mais cela ne suffit pas: mesurez avec une prudence prévoyante vos nobles transports. Celui là est heureux qui n'est pas abattu par l'adversité, ni trop élevé par le bonheur. Cette mére chérie existe à la vérité, mais tous ses enfans ne sont pas encore rassemblés dans son sein. La Pologne existe, mais ceux là vivent aussi qui lui ayant porté des coups mortels, regrettent de nous voir recouvrer notre propriété, frémissent de se voir arracher leur proie, et ne voudroient certainement pas nous rendre nos possessions, sans verser notre sang."

„Notre devoir le plus doux est d'arracher nos freres affligés de la servitude, de promettre solemnellement que nous desirons mourir ou rétablir cette antique patrie si chére à nos coeurs, dans son ancienne splendeur. Ces deux raisons si importantes ont engagé les Etats du Royaume de Pologne,

assemblés à la Diéte de Varsovie, à former une Confédération générale. Elles furent cause encore, que le Conseil général de cette Confédération, a convoqué les Diétines et les assemblées communales dans tout le Royaume de Pologne, conformement au 3e. article du dit acte. C'est dans le même but, que nous, citoyens du district d'Olkusz, sommes réunis dans le lieu de nos assemblées. Qui d'entre nous ne s'efforcera pas avec la plus vive ardeur, à souscrire à ce lien des respectables défenseurs de la patrie! Qui refuseroit d'avoir part à cette gloire à laquelle nos freres nous ont frayé le chemin, et qu'ils nous invitent à partager. Nous avons eu assez de tems pour reconnoître ce que nous avons perdu par la trahison de nos voisins, veillants à notre perte, et par nos propres défauts. Maintenant, quand nous recouvrons notre gloire nationale et nos priviléges, tâchons autant que nos forces le permettent, de contribuer à son affranchissement, à sa défense et à son éclat. Songeons qu'il ne nous reste aucun autre choix, que de jouir avec gloire des fruits de notre zele, ou de terminer notre vie dans l'esclavage, l'oppression, et l'avilissement; en préparant à nos dessendans la misère et l'opprobre dont nous sortons. Vous citoyens de la ville d'Olkusz, nos confrères, cette image de l'aigle usée par le temps, que vous avez enlevé du milieu de vos ennemis, que vous avez conservé avec soin jusqu'à présent, cette image que vous nous présentez aujourd'hui, et que nous regardons comme un trésor, est un témoignage indubitable de l'amour de la patrie, de votre sollicitude pour son bien, et elle est en même tems le garant, que vous saurez la défendre et la secourir dans le tems nécessaire.

La Diétine du district de Kazimir a eu lieu le 27. Juillet, sous la présidence de M. Głuski, Juge de paix, en l'absence du Nonce de ce district.

M. l'Abbe Woyciechowski, Deputé de Brzezin et de Zgiersk, en faisant savoir au Conseil général, que les assemblées des communes des dits districts auxquelles il a présidé d'aprés la loi, ont eu lieu à Piątek, le 6. du courant, termine ainsi son rapport.

„Conseil général de la Confédération de Pologne! jamais ardeur ne s'est manifestée d'une manière aussi grande ni aussi visible, d'une maniere aussi éclatante, qu'à l'époque de la renaissance de la Pologne. Il est vrai que le Conseil général trouvera dans ces livres, très peu de citoyens qui sachent lire, mais tous sont prêts à mourir pour le bonheur et la liberté de leur patrie."

Les citoyens du district de Garwolin ont accédé à la Confédération générale du Royaume de Pologne, le 30. Juillet 1812. jour fixé pour leur Diétine, sous la présidence de M. Joseph Kurosz, Nonce de leur district.

Le 25. Juillet de l'année courante, les citoyens du district de Kozienice, ont arrêté l'adhésion suivante à la Confédération générale, sous la présidence de M. Osławski, Nonce et Maréchal de leur district:

„Nous citoyens du district de Kozienice, dans le Département de Radom, qui avons droit de voter à la Diétine, remplis des sentimens qui animent tout vrai Polonais, prêt à sacrifier sa vie, sa fortune, en un mot, tout ce qui dépend de lui, pour le bien-être de sa patrie; ayant appris l'heureuse nouvelle de la renaissance du Royaume de Pologne, nous accédons à la Confédération générale, dans le but de maintenir son intégrité, et attachés au nom et à la gloire de nos ancêtres, nous regardons comme le plus saint devoir, de nous unir à ce corps, de l'union duquel dépendent le bonheur et l'existence de notre patrie. Nous y accédons, et déclarons que nous desirons ardemment d'être admis à ce noeud formé sous les plus heureux auspices. Nous jurons d'être fidéles à tous les devoirs que la Confédération nous impose, et à tout ce qu'elle pourra arrêter dorénavant, quand même elle demanderoit le sacrifice de nos personnes et de nos fortunes."

La Confédération générale a reçu le rapport et le livre des adhésions des assemblées communales des districts d'Opoczno, et de Kozienice, qui ont eu lieu à Opoczno, le 30. Juillet, 1812. avec une ardeur exemplaire; sous la présidence de M. Rudzki.

Le 30. et 31. Juillet, 1812. les citoyens de Mława se sont assemblés en Diétine, sous la présidence de M. Joseph Pisarzewski, Nonce et Maréchal de leur district. Le discours prononcé par M. Przechadzki, Inspecteur des finances, mérite d'être publié.

M. le Maréchal de la Diétine!

„Appelé par la voix de la patrie à accéder à la Confédération; pénetré

du desir de prouver, que non seulement on peut se rendre utile à la patrie en temps de paix, par l'assiduité à remplir les devoirs de sa place, mais encore en temps de guerre, par l'ardeur louable que l'on met à veiller à l'intégrité du pays, je m'empresse de présenter à M. le Maréchal, cette résolution inébranlable."

„ J'accéde à la Confédération générale, et je jure que rien ne pourra m'en faire désister. J'espere par ce peu de mots avoir montré tout ce qu'on peut demander d'un Polonais. Afin de le prouver, d'atteindre plutôt au but de notre libérateur, de me réunir avec mes freres, pour consolider l'existence de la patrie; je m'engage sous les drapeaux polonais, avec quatre hommes bien formés, et bien armés, et à la premiere invitation, je porterai mon offrande sur l'autel de la patrie."

„ Pour que cette démarche reçoive la récompense que j'en attends, je prie M. le Maréchal de vouloir bien la faire connoître au Conseil général de la Confédération, de le prier d'accepter cette offre, et de lui demander de m'indiquer l'endroit où je pourrai m'adresser, pour recevoir ses ordres." — Mława, le 30. Juillet, 1812.

(Signé) Przechadzki.

M. l'Abbé Manugiewicz, Juge de Paix, présidant la Diétine du district de Sochaczew, et suppléant M. Łuszczewski, Nonce et Maréchal, absent pour cause de santé, a anonncé à la Confédération, que la Diétine a eu lieu le 12. du courant, à Sochaczew, et a envoyé l'acte d'adhésion des citoyens de ce district.

Suivent 44. adhésions de diverses autorités locales et de simples particuliers, sans détails, d'après l'ordre de leur date.
